

# Conseil Municipal du 27 septembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt-sept septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 18 septembre 2007

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Dominique ROLLAND

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation du procès verbal du 19 juillet 2007.

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

## II) Affaires Financières

### Ø Tarifs déneigements des voies privées saison 2007/2008

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 1%.

À savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2006/2007	Tarifs 2007/2008
Jusqu'à 10m	46€	48€
>10m et jusqu'à 20m	80€	82€
>20m et jusqu'à 50m	162€	164€
>50m et jusqu'à 100m	266€	268€
>100m et jusqu'à 200m	450€	454€
>200m et jusqu'à 400m	900€	910€
Plus de 400m	1800€	1818€

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder voire compromettre l'intervention des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées pour le recrutement d'un conducteur poids lourds en remplacement de Ferdinand SAUVAGE décédé le 18 août dernier.

### Ø Tarifs des Gîtes Communaux saisons 2008/2009

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2%  
(NB : saison = du 1<sup>er</sup> octobre N au 30 septembre N+1)

<b>Locations</b>	<b>Pour info Tarifs 2007-2008</b>	<b>Tarifs 2008-2009</b>
<b>Gîtes familiaux – 6 places (Les Ruches et Bois Bossu)</b>		
Ø Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	320€/semaine	<b>326€/semaine</b>
Ø Location vacances de <i>Février</i>	390€/semaine	<b>398€/semaine</b>
Ø Location vacances de <i>Pâques</i>	265€/semaine	<b>270€/semaine</b>
Ø Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	346€/semaine	<b>353€/semaine</b>
Ø Location <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	236€/semaine	<b>241€/semaine</b>
Ø Location week-end <i>pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	142€/week-end	<b>145€/week-end</b>
Ø Location week-end <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	115€/week-end	<b>117€/week-end</b>
Ø Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	173€/week-end	<b>173€/week-end</b>
Ø Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	137€/week-end	<b>140€/week-end</b>

Gîtes d'étape – 10 places (Gélinottes et Pierre Dorée)		
Ø Location du gîte entier – <i>pendant les vacances scolaires</i>	75€/jour	<b>76€/jour</b>
Ø Location du gîte entier – <i>hors vacances scolaires</i>	56€/jour	<b>57€/jour</b>
Ø Location du gîte entier – <i>pour un week-end</i> (pendant et/ou hors vacances scolaires)	146€ week-end	<b>149€ week-end</b>
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€	<b>200€</b>
Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure	<b>0.13€/kw/heure</b>
Pénalités à retenir sur la Caution		
Ø Ménage non fait	100€	<b>100€</b>
Ø Ménage mal fait	50€	<b>50€</b>
Ø Verre, bol cassé ou manquant	2€/unité	<b>2€/unité</b>
Ø Assiette cassée ou manquante (quelques soit sa taille)	3€/unité	<b>3€/unité</b>
Ø Couvert cassé ou manquant (quelques soit le type)	2€/unité	<b>2€/unité</b>
Ø Petits ustensiles de cuisine cassés ou manquant	4€/unité	<b>4€/unité</b>
Ø Casserole, plats, pot à eau, pot de cafetière, cassé ou manquant	10€/unité	<b>10€/unité</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des gîtes 2008/2009 ci-dessus.

### Ø **Transfert d'actif au SISCO**

Monsieur le Maire expose que dans les statuts du SISCO est inscrit le fait que celui-ci est propriétaire des bâtiments liés à sa compétence scolaire.

Or, il s'avère que les écoles élémentaire et maternelle se trouvent sur des parcelles de grande surface, appartenant à la commune de St Hilaire, et qu'elles comportent plusieurs bâtiments dont certains sans lien avec l'activité scolaire. Le transfert des écoles dans l'actif du SISCO n'a donc jamais été fait car cela imposerait un découpage parcellaire et donc des frais de géomètre et notariés. Les membres du SISCO semblent s'accorder sur le fait que ce dernier n'a besoin que de la quasi propriété (utilisation et gestion des bâtiments) pour exercer sa compétence. Par conséquent, la Présidente du SISCO se charge de vérifier la rédaction actuelle des statuts du SISCO, et dans le cas où elle ne serait pas conforme à la quasi propriété souhaité, inscrira à un prochain conseil syndical la modification de ceux-ci.

À suivre.

## Ø Décision modificative n°2 – Budget Communal

Le Maire expose que des travaux d'électrification rurale viennent d'être chiffrés et que leur inscription au budget doit être faite de même que quelques travaux de voirie supplémentaires.

Le Maire propose la DM suivante:

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2111-123 : Acquisition de terrains	-6 000,00 €	
D2158-127 : Autres matériels et outillages	-15 000,00 €	
D2315-130 : ER	130 000,00 €	
D2315-132 : Forêt	-5 000,00 €	
D2315-140 : Mairie	-5 000,00 €	
D2315-146 : Aménagement du Camping	-47 000,00 €	
D2315-155 : Voirie	37 000,00 €	
R1323-130 : ER		83 000,00 €
R1323-155 : Subvention Département Voirie		6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>89 000,00 €</b>	<b>89 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Communal 2007 ci-dessus présentée.

## Ø Achat de parcelles forestières

Monsieur le Maire propose d'acquérir des parcelles situées sur les pistes de ski, à savoir la A340 pour 9 180 m<sup>2</sup> et la A346 pour 2 080 m<sup>2</sup> qui appartiennent à Rocheplane ainsi que la A328 pour 14 650 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts CHATAÏNS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour entamer les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition des parcelles A340, A346 et A328 au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup>. Il est autorisé à signer les actes notariés correspondant. La commune prendra en charge les frais notariés liés à ces achats.

## Ø Subvention pour frais de tenue de registres d'État Civil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général, pour l'obtention d'une aide compensatrice des dépenses d'État civil effectuées en 2006 pour les actes de naissances, de reconnaissance ou de décès de personnes domiciliées à l'extérieur de la commune.

## Ø Autorisation donnée au Conseil Général de l'Isère à percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil Général de renouveler l'autorisation par laquelle le Conseil Général était jusqu'à lors habilité à percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau au nom des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil Général de l'Isère, sur la durée du 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012) à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les reverser à notre collectivité.

### **Ø Cession de la parcelle AA198 au profit de la commune**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2002 par laquelle le conseil avait décidé de céder une partie d'une parcelle communale à Mme PELLOUX-PRAYER aux abords du chemin communal des Châtains.

Dans la même affaire la commune doit recevoir une parcelle n° AA199 de 12m<sup>2</sup> afin de redéfinir correctement les abords du chemin des Châtains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à accepter la cession de cette parcelle AA199 au profit de la commune et à prendre en charge les frais notariés correspondant à cette cession.

### **Ø Subvention ACCA 2007**

Madame CHRISTOPHEL rappelle la délibération du 15 mars dernier, par laquelle une subvention de 150€ avait été accordée à l'ACCA de St Hilaire pour la réalisation d'une action de nettoyage aux abords de la cabane du Berger, sous couvert de l'autorisation des services de la réserve des Hauts de Chartreuse. Elle expose que le dossier de demande de subvention, quelque peu imprécis avait été mal compris par la commission.

En effet, l'ACCA demandait :

- 150€ pour les actions de sensibilisation et de nettoyage des sentiers qu'elle réalise chaque année
- 500€ pour l'action de nettoyage aux abords de la cabane du Berger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 150€ de subvention 2007 à l'ACCA pour ses actions de sensibilisation et de nettoyage des sentiers. Il réétudiera ultérieurement la question du projet de nettoyage aux abords de la cabane du Berger quand l'ACCA aura obtenu l'autorisation de la réserve.

## **III) Travaux**

### **Ø Passage des installations de neige de culture en terrains privés**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'extension de l'installation de neige de culture, des servitudes de passage d'utilité publiques seront mise en œuvre, comme cela a été le cas lors de l'installation des remontées mécaniques et conformément à la réglementation en vigueur.

## Ø Point sur les projets et travaux en cours

- **Camping**

Un rendez-vous avec l'architecte conseil du CAUE a eu lieu dernièrement. Celui-ci demande quelques modifications mineures au projet, par exemple :

- Û Reprofilage léger des talus
- Û Maintenir les haies bocagères comme principe d'accompagnement
- Û Utiliser le fond de combe comme espace de transition et laisser le fossé ouvert (si la législation le permet)
- Û Travailler sur l'exposition de chaque HLL ainsi que sur la création d'un "hameau".

Si ces modifications sont réalisées rapidement, nous espérons lancer l'appel d'offre avant la fin de l'année pour un début de chantier au printemps 2008 qui impliquera la fermeture du camping sur la saison 2008.

- **Gare Haute du Funiculaire**

Le CAUE a été également consulté pour ce projet, pour tout ce qui concerne l'aménagement des parties animation et restauration notamment.

La question des futurs partenaires reste entière.

Aujourd'hui c'est Prévol (qui a racheté la licence 4 du Chalet) qui propose pour cette saison du moins, de la restauration dans un Algéco placé devant la gare, en attendant que le projet soit finalisé.

À suivre.

- **Neige de culture**

Les travaux sont en bonne voie. Il reste une canalisation à implanter et la bêche de la retenue collinaire à placer.

- **Travaux de sécurité aux abords des écoles**

Les travaux ont été suspendus pendant la Coupe Icare mais ils ont repris cette semaine.

Une réflexion est en cours pour enterrer la cuve à gaz de l'école maternelle, afin de réaliser un cheminement piétons entre le bout du Pré Lacour et l'école maternelle.

Après avoir pris avis des anciens combattants et de Monsieur DEGUEURCE, le monument aux morts sera finalement installé en lieu et place de la "pierre à cupules" sur la Place de la Fontenette, et ce avant le 11 novembre prochain. La pierre à cupule, quant à elle, sera déplacée aux abords de la mesure à grains à coté de l'Église.

Par ailleurs, Monsieur COUTURIER expose qu'un bassin en pierre situé chemin du Pal de fer, sera lui aussi déplacé aux abords de l'Église et remis en état.

## Ø **Maîtrise d'œuvre et travaux d'entretien des paravalanches**

Monsieur le Maire expose que suite à des chutes de blocs, le dispositif paravalanche a besoin de réparation. Les services du RTM ont estimé les travaux à 25 000 € HT, honoraires compris.

Il présente par ailleurs la convention de Maîtrise d'Œuvre proposée par le RTM pour le suivi du chantier, pour un montant de 3 400 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de Maîtrise d'Œuvre proposée par les services du RTM, pour 3 400€HT,
- d'autoriser le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation des travaux et à choisir l'offre qu'il jugera économiquement la plus avantageuse, dans la limite d'une enveloppe de travaux de 24 000 €HT
- d'autoriser le Maire à demander au Conseil Général et à l'État une aide au financement de ces travaux.

## **IV) Administration Générale**

### Ø **Restitution parcelle AE95 à Marcel REY**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'était vu attribuée par le Tribunal Administratif de Grenoble 3 parcelles constituant le chemin du Vieux Frêne qui cadastralement était encore enregistrées au nom de Marcel REY, à savoir les AE95, AE96 et AE97.

Parmi les parcelles attribuées par le juge, la parcelle AE95 ne constitue pas une partie du chemin du Vieux Frêne.

Monsieur le Maire propose donc de rendre cette parcelle à M. REY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer que c'est à tort et par erreur que le Tribunal Administratif de Grenoble a accordé la parcelle AE95 à la commune de St Hilaire dans ses jugements des 12 mai et 17 novembre 2003. Par conséquent, la commune accepte de rendre cette parcelle à M. REY sous réserve que celui-ci prenne en charge les frais éventuels afférents à l'enregistrement de cette modification.

### Ø **Modification des statuts du SMPG (Syndicat Mixte du Pays Grésivaudan)**

Monsieur le Maire expose que suite au transfert de compétence transports urbains et scolaires, le SMPG se doit de mettre à jour ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la nouvelle version des statuts du SMPG votée le 9 juillet 2007.

## **Ø Enquête publique concernant les installations de ST Microelectronics à Crolles**

Monsieur le Maire expose que la société Microelectronics a renouvelé sa demande d'autorisation d'exploitation de son installation de production de fluor sur son site situé sur Crolles.

Dans le cadre de l'enquête publique correspondante, le Conseil Municipal de St Hilaire, se doit d'émettre à avis concernant cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation de l'installation de production de fluor sur la commune de Crolles par la société ST Microelectronics.

## **Ø Établissements de soins**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec la Préfecture de l'Isère est prévu le Vendredi 19 octobre prochain concernant le devenir des établissements.

Il poursuit en indiquant qu'un rendez-vous a eu lieu au cours de l'été avec les services du RTM. Ces derniers préconisent la démolition du CMUDD et du CMC. La DDE doit retranscrire de manière réglementaire cet avis. Nous sommes en attente de ce document.

Il expose également qu'il a rencontré cet après-midi, un promoteur qui a signé un compromis de vente pour les bâtiments de Rocheplane et ses logements. Il précise qu'il a insisté lors de cet entretien, sur le fait que le changement de destination de Rocheplane nécessitait une modification du POS. La possibilité de modification dépend du document que doit rédiger la DDE. Dans tous les cas, le conseil inscrirait dans cette zone l'obligation d'implanter des activités générant un minimum de 50 emplois.

Une réflexion, à laquelle le Maire invite les conseillers à participer, devra être menée avec ce promoteur pour garantir l'intérêt du projet pour l'avenir de notre village.

Il ajoute que l'Association des Services Généraux Communs (ASGC) a décidé lors de la dernière réunion de réfléchir au changement de son statut juridique actuel d'association loi 1901 pour un statut plus sûr pour les 3 membres.

Par ailleurs, le Maire expose qu'il a reçu une demande de CU concernant des logements que l'OPAC voudrait reprendre sur le secteur des établissements. L'avis du Maire qu'il a formulé en réponse à ce CU est pour l'instant négatif, car les logements en questions sont desservis en eau, en assainissement et en électricité par des réseaux privés appartenant à l'ASGC. La Commune ne peut donc en l'état assurer la permanence des réseaux et l'accès routier. Le problème sera étudié dans le cadre de la révision du POS.

## **Ø Convention avec la DDE du Touvet pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2007, la convention de partenariat qui lie la DDE du Touvet et la commune doit être revue.

Il présente le projet de convention à l'assemblée.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la DDE par laquelle celle-ci instruira pour le compte de la commune certaines autorisations d'urbanisme.

### **Ø Changement du siège social de la CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches)**

Monsieur le Maire rappelle que les bureaux de la CCPPR ayant été déménagés au 95 route des Trois Villages à St Hilaire, il y a lieu de modifier le siège social de la CCPPR et donc de modifier ses statuts en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le changement de siège social de la CCPPR au 95 route des Trois Villages à St Hilaire du Touvet, et la modification correspondante de ses statuts.

## **V) Questions diverses**

### **Ø 3 Conseils Municipaux**

La prochaine réunion aura lieu le Lundi 22 Octobre 2007 à 20h30 en Mairie de St Hilaire.

### **Ø Conférence territoriale**

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 4 Octobre 2007 à 18h00.

### **Ø Arbre de Noël 2007**

Madame CHRISTOPHEL demande si cette année les différentes entités (SISCO, CCPPR et Mairie) font des arbres de Noël séparés ou si un arbre commun peut-être organisé ?

Les membres présents proposent de grouper les 3 arbres, sachant que chaque entité se charge de ses cadeaux et de ses invitations.

Une date sera prochainement fixée par Mme CHRISTOPHEL.

### **Ø SISCO**

L'étude sur l'évolution de la cantine annoncée lors de la dernière séance a été commandée par le SISCO.

## Ø Gazette communale

Suite à l'évolution du Plateau.comcom qui a été présentée lors des dernières séance, il n'y a pas eu de Gazette en septembre comme cela avait été annoncé.

Un tirage est prévu pour le mois d'octobre à une date non déterminée.

Messieurs MONNOT et BOISSELIER invitent les élus à rédiger des articles pour cette Gazette et les suivantes.

Compte tenu de la date de parution, il ne devrait pas y avoir de Gazette en novembre.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 8 Novembre 2007 à 20h30  
ou si des urgences se présentent le Jeudi 18 Octobre 2007.*

**La séance est levée à 21h45.**